

[Lidi-salaries] [OCCE] Le conseil de coop | Lettre d'information n° 5 : La prise de décision

DIFFUSION OCCE <mailman@occe.coop>

Mar 25/06/2024 16:22

À :lidi-salaries@occe.coop <lidi-salaries@occe.coop>

1 pièces jointes (473 octets)

ATT00001.txt;

Message à destination des enseignants du réseau OCCE



Le conseil de coop

La lettre d'information pour faire vivre le conseil dans votre classe

Lettre n° 5, juin 2024

La prise de décision

Bienvenue dans la cinquième lettre info conseil de coop, destinée à vous accompagner dans la mise en place ou l'amélioration du conseil de coop dans votre classe.

Tout l'enjeu du conseil réside dans la prise de décision des élèves. Après une prise de décision, celle-ci doit être suivie d'un effet. Si ce n'est pas le cas, le conseil perd de son sens et les élèves risquent de ne plus s'y impliquer.

Les modalités

Sur la façon de prendre des décisions, outre le vote majoritaire classique, plusieurs possibilités s'offrent au conseil. Chaque option a des avantages et des inconvénients à utiliser en fonction du sujet, du contexte et du temps.

Différentes modalités de prise de décision respectant au mieux les avis de chacun



LE CONSENTEMENT

Le groupe arrive à une décision car personne n'est contre. Les éventuelles objections, qui ont enrichi la proposition, sont levées. Alors que pour le consensus, tout le monde se met d'accord mais avec le risque que la proposition ait perdu de son intérêt.



LE JUGEMENT MAJORITAIRE

Chaque proposition est soumise à un vote de valeur grâce à une échelle de graduation. La proposition la mieux évaluée par une majorité l'emporte.



PAR ESSAIS

Une première proposition est testée puis évaluée. Si elle fonctionne, elle est gardée, sinon la suivante est testée à son tour.



AU HASARD

Alors que le groupe n'arrive pas à se mettre d'accord entre les différentes propositions, le sort est seul responsable de la prise de décision.



Téléchargez l'infographie



Jean Le Gal 2

Le cadre

L'enseignant est garant du cadre limitant les décisions qu'il laisse à la responsabilité des élèves :

- limites posées par l'enseignant lui-même (pas de rat, de voyage, ...)
- limites réglementaires (sécurité, budget, programmes, ...).
- limites liées au niveau de participation (cf. Lettre n°1)

[**Jean Legal 2**](#) : Vidéo en accès gratuit après inscription sur le site du *Conservatoire des pratiques coopératives*

Conseil 18 29/04/21				
Décisions	fait	mis	info	stop
Affiche pour les ingénieurs validée	X			
Couleurs du Pdt comme celles au mur	X	X		
Délégués : surveillant toilettes				
Mains de massage comme tétra'aides	X	X		

Conseil 19 06/05/21				
Décisions	fait	mis	info	stop
Deux élèves pour une responsabilité	X			
Petite fiche tétra'aide en atelier 6 / accueil	X		X	
Nouvelle poésie dans le classeur	X	X		

La trace

(tableau d'un cahier de décisions)

Les décisions doivent être notifiées dans les comptes rendus. Elles peuvent aussi être reportées sur un support récapitulatif (affiche, cahier, ...).

L'application de chaque décision est vérifiée lors du conseil suivant. Un rôle de gardien.ne des décisions peut être instauré pour en assurer le suivi. (cf. lettre 4)

Pour d'autres pistes :

Le doc 1 : [Article de S. Connac](#) paru dans A&E n°297 p. 20-21,

Le doc 2 : dans le Conservatoire des pratiques coopératives

["Des modalités de prise de décision pour le conseil ?"](#)

(en accès gratuit après inscription).



Cette lettre d'information vous est proposée par le chantier "Conseil de coop" de l'OCCE afin d'alimenter votre réflexion sur la mise en place d'un conseil de coop. Retrouvez d'autres pistes de réflexions sur le conseil de coop dans les prochaines lettres.

Contact :
Laurent Lanneau, coordonnateur national OCCE

l.lanneau@occe.coop

Chantier Conseil de coop
chantierconseil@occe.coop